

Les subsides

Comment le ministère des Affaires indiennes interprète-t-il l'administration locale de l'enseignement par les Indiens? Selon lui, il s'agit de gérer les fonds dans certains secteurs de l'enseignement administrés en vertu des lignes directrices et des règlements du gouvernement fédéral. C'est tout à fait différent et les répercussions de cette interprétation ne sont pas peut-être pas évidentes pour tous. Cependant, si les Indiens cherchent à prendre en main leur propre système d'enseignement, ce qui leur permettra de promouvoir leur culture, cette différence d'interprétation revêt une grande importance.

Dernièrement, je suis allé à l'Université Queen's de Kingston où se trouve un institut des affaires intergouvernementales. Ce dernier a organisé un atelier d'une journée sur l'autonomie politique des autochtones intitulé «La recherche d'un compromis». Pendant que je participais à cet atelier, j'ai pensé que le problème, pour ceux d'entre nous qui ne sommes pas autochtones, c'est que nous n'avons pas pleinement saisi à quel point les autochtones ont déjà cédé du terrain pour se plier à nos exigences en matière de colonisation et de développement. Ainsi, la question des ressources naturelles dont a parlé mon collègue en est un exemple flagrant. Nous n'avons pas saisi à quel point les autochtones ont accepté de compromis. Cependant, nous aurons la possibilité de leur rendre la pareille lors de la Conférence des premiers ministres prévue pour la fin de la semaine prochaine.

Nous pourrions notamment reconnaître dans la constitution un droit qui n'a jamais été aboli ou abandonné, un droit qui pourrait très facilement être intégré dans notre régime fédéral, un droit qui donnerait aux peuples autochtones du pays un nouveau sens de leur destinée et une nouvelle maîtrise de leur avenir, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Le comité spécial a convenu à l'unanimité qu'il fallait reconnaître dans la constitution le droit naturel et inaliénable des Indiens et des autochtones à l'autonomie politique.

Nous ne pouvons pas constitutionnaliser ce droit et tout de suite après, y imposer des limites dans tous les domaines. Cependant, c'est ce que propose à l'heure actuelle le gouvernement fédéral. Même la Nouvelle-Écosse s'est rendue compte à quel point c'était ridicule. Tous les dirigeants autochtones trouvent cela inacceptable.

Par exemple, la proposition fédérale reconnaît l'existence du droit à l'autonomie politique des Indiens, mais en ajoutant qu'elle ne peut être reconnue qu'en vertu d'ententes négociées. Madame la Présidente, vous connaissez vos droits et les Canadiens savent quels droits leur confère la Charte. Accepterions-nous que nos droits soient conditionnels? Accepterions-nous que le droit à la liberté de conscience, de religion, d'association et d'assemblée, ces droits fondamentaux et démocratiques, soient des droits conditionnels dont nous pouvons jouir qu'à la condition de négocier une entente avec le gouvernement?

L'argument, selon lequel les tribunaux seront pris d'assaut par les autochtones en quête d'une définition ou d'une ordonnance instaurant l'autonomie politique si ce droit leur est reconnu dans la constitution, n'a aucune valeur. C'est même

tout à fait contraire à la vérité. Les autochtones ne veulent pas aller devant les tribunaux. Ils veulent négocier au sujet de l'autonomie politique, de l'attribution des compétences, des ententes financières et du partage des ressources. S'ils devaient aller devant les tribunaux, ils l'auraient fait depuis longtemps en vertu de l'article 35. Cet article a beaucoup de poids. Il aurait pu leur permettre d'obtenir gain de cause dans bien des domaines. Cette voie n'a été suivie qu'en Colombie-Britannique, car le gouvernement provincial a refusé de négocier avec les autochtones.

• (1530)

Si nous réussissons, la semaine prochaine, à nous entendre sur un amendement constitutionnel reconnaissant l'autonomie politique des autochtones, nous n'aurons pas à redouter de voir les gens se précipiter devant les tribunaux. Mais si nous n'y parvenons pas, il n'y aura pas d'autre recours. Les tribunaux seront engorgés comme le gouvernement le craint parce que nous n'aurons pas réussi à nous entendre au cours de la conférence des premiers ministres sur le droit à l'autonomie politique des autochtones.

[Français]

M. St-Julien: Madame la Présidente, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) est un excellent défenseur de nos autochtones au Canada et j'apprécie son dévouement.

Cette semaine, j'ai expédié un télégramme au premier ministre du Québec, M. Bourassa, en lui demandant d'être présent à Ottawa les 26 et 27 mars prochains. Dans le but de servir au mieux les intérêts du Québec et des autochtones, pour moi M. Bourassa est un excellent négociateur. Les autochtones du Québec ont besoin de lui personnellement à cette conférence.

Actuellement, le Québec se prépare à regarder passer le train des négociations constitutionnelles sur les questions autochtones en demeurant sur le quai de la gare. L'attitude de M. Bourassa déçoit et inquiète au plus haut point les leaders autochtones du Québec et du Canada. Les autochtones réclament l'inscription dans la Constitution canadienne d'un pouvoir politique au sein de la fédération. Pourquoi demeure à l'écart de cette conférence? Les Québécois ont plus que quiconque le devoir de défendre les premiers habitants du Canada.

Finalement, madame la Présidente, ma question est la suivante, car il s'agissait là d'un préambule. La grandeur d'une population se juge à son niveau de respect pour les minorités. Il revient au gouvernement québécois de confirmer sa politique amérindienne et d'inviter à participer activement à la Conférence constitutionnelle en tentant de convaincre les provinces récalcitrantes du bon droit des demandes aborigènes du Québec. Pourriez-vous me dire, monsieur le député, si le leader de l'opposition libérale a pris les moyens nécessaires pour que le premier ministre libéral du Québec soit présent à cette conférence? Et selon votre opinion, quelles sont les répercussions de l'absence de M. Bourassa à cette conférence?